

Rapport d'activité – Administration provisoire du CRE Corse

Période du 24 juin 2019 au 11 octobre 2019

Contexte

Le 24 juin 2019, l'Assemblée générale du CRE Corse a voté la révocation du Président et des derniers membres du Comité directeur du CRE.

Le 18 juin 2019 dans l'éventualité d'une carence des instances de direction du CRE Corse, le Comité Fédéral a nommé de façon préventive, Frédéric Bouix, Délégué Général de la Fédération Française d'Equitation en tant qu'administrateur provisoire du CRE Corse.

La mission de l'administrateur provisoire a été précisée par le Comité Fédéral comme étant :

- La gestion des affaires courantes du CRE,
- L'organisation d'une Assemblée générale électorale dans les meilleurs délais.

Missions

- Administration courante du CRE Corse :

Gestion administrative : l'administration provisoire a tout d'abord été signifiée aux organismes officiels dont l'activité impactait le CRE Corse : commissaires aux comptes, banques, collectivité territoriale, expert-comptable, CROS.

Les comptes FFE du CRE Corse ont été bloqués et les codes ont été renouvelés.

Les documents administratifs et comptables relatifs à l'exercice en cours et le matériel du CRE ont été récupérés auprès de l'ancien président.

Le calendrier sportif a été géré en lien avec la salariée du CRE. Certaines manifestations ont été annulées, ouvertes aux engagements ou ajoutées, des DUC tardives ont été saisies et validées.

Gestion financière : une partie importante de la mission à consister à assurer le respect des engagements financiers pris par l'ancienne équipe du CRE Corse conformément au budget prévisionnel.

Ainsi, le paiement du salaire de la secrétaire du CRE Corse a bien été assuré durant l'administration, le paiement des aides aux organisateurs de championnats régionaux CSO Club et TREC, le paiement des aides versées aux cavaliers ayant participé à une compétition nationale.

Dans le prolongement du travail effectué par les membres des instances dirigeantes du CRE Corse, une convention a été signée avec la Collectivité territoriale de Corse pour le versement d'une subvention.

Cette convention prévoit notamment des actions portant sur le développement de la pratique sportive, la mise en place d'actions de formations des cadres, dirigeants et officiels de compétition et l'intégration des notions de développement durable. Le 1^{er} versement d'un montant de 22 500 € a été versé à la notification de la convention.

Le solde de la DFA 2019 dont le versement avait été mis en attente à la suite des nombreuses démissions au Comité directeur du CRE Corse a été versé. Son montant est de 18 294€

Ont également été versé la dotation complémentaire pour 2 652 €, ainsi que le montant de l'actif du CRTE Corse après sa dissolution pour 145,58 €.

A la date de l'AG, le compte en banque s'élève à 33 420, 86 euros et le livret A à 56 473,44 euros.

Gestion ressources humaines :

Eu égard à la nature des informations, une communication confidentielle sera faite au nouveau président.

- Organisation de l'Assemblée générale électorale :

L'ensemble des adhérents du CRE Corse ont été informés dès le début du mois de juillet de la date de l'Assemblée générale électorale afin de laisser un délai suffisant pour la constitution d'une ou plusieurs listes respectant les dispositions des statuts et du Règlement intérieur. Cette date a été fixée au 11 octobre 2019.

Conformément à la procédure, un rétroplanning a été établi et les modalités électorales ont été communiquées aux membres de l'Assemblée générale.

Une liste a été présentée dans les formes et les délais impartis. Les conditions de candidature de chaque candidat ont été vérifiées et un rapport d'anomalie a été rédigé et signé par le Président de la commission de surveillance des opérations de vote de la FFE.

Le vote s'effectuant par correspondance et sur place, deux procès-verbaux de dépouillement seront rédigés, un pour les votes reçus par correspondance au siège de la FFE à Lamotte Beuvron et un pour les votes effectués sur place.

Un procès-verbal d'Assemblée générale électorale sera également rédigé et signé par l'administrateur provisoire.

Bilan

Dans le cadre de l'administration provisoire, plusieurs éléments sont ressortis. Si la distance a partiellement compliqué l'administration du CRE, la bonne coopération de l'ancien président et la réactivité de la chargée de mission ont permis de fluidifier le fonctionnement.

Cependant, l'absence d'un siège social offrant un cadre de travail à la chargée de mission ainsi qu'un local pour stocker les documents de l'exercice en cours constitue un point de réserve dans la gestion globale. Pour mémoire, l'ensemble des documents de l'exercice en cours était conservé chez l'ancien président.

De même un local type garage semble être utilisé pour les archives, il apparaîtrait opportun d'utiliser un local permettant une meilleure conservation des documents administratifs pour l'avenir.

Concernant le paiement des aides aux organisateurs, il serait préférable pour l'avenir de fixer un plafond plutôt qu'un montant prédéfini afin de demander les justificatifs afférents à l'organisation de la manifestation.

De même, si l'aide aux organisateur permet d'accompagner le développement de la pratique compétitive, le CRE Corse doit utilement se baser sur sa convention avec la Collectivité territoriale afin de réfléchir à des actions permettant le développement de la pratique dite de loisirs.